

COPIES : M. VUILLEMIN, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE  
C DIEUX, P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, S. GHARBAOUI, P. ANTOINE, S. THIEBAUT.

**VILLE DE PULNOY**  
CR N°2010/128-SA/MCC

**Réunion Conseil Municipal du 16 décembre 2010**

**Etaients présents** : MM ROYER FEULTAINE PICCOLI HEINLY ROYER PERROLLAZ ANDRE  
HOUDRY BOISSEZ NICOLA BROUSSIER WEHRLLEN PELTIER CASTELA SIMON GEORGES  
VULCANO CHABOD VAGUENEZ OGIEZ DEVITERNE GOUDOUT MICHEL

**Absents excusés** :

JF PICCOLI a donné pouvoir à M. PICCOLI  
S DUSSIAUX a donné pouvoir à G. ROYER  
A FROMENT a donné pouvoir à D. FEULTAINE

**Absente** : S JACQUIER ROUX

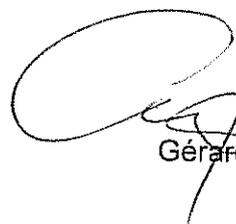
**Secrétaire** : S GEORGES

SUJETS TRAITES	DECISION OU SUITE
Approbation du compte-rendu de la séance du 4 novembre 2010 : pas d'observation.	
<b>Compte Epargne Temps Application des dispositions du décret du 20 mai 2010</b>	Le Maire explique qu'il s'agit, par cette délibération, d'appliquer les dispositions du décret du 20 mai 2010 assouplissant les modalités du Compte Epargne Temps, au profit du personnel communal. Le Maire énonce les nouveautés permises par le décret et les dispositions transitoires pour les agents déjà titulaires d'un CET. Cette délibération permet d'une part de ménager les droits acquis par l'ancien dispositif et d'autre part de mettre en place le nouveau CET.  Vote : à l'unanimité.
<b>Cartographie du bruit et Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement : adaptation des compétences du Grand Nancy</b>	J-M Heinly donne lecture du projet de délibération.  N Goudout demande comment l'on pourra obliger les propriétaires d'infrastructures à mettre en place des actions de lutte contre le bruit. Le Maire explique que les autorités pourront être saisies par des particuliers pour obtenir des mesures de lutte contre le bruit, mais que les compétences de mise en place de ces mesures relèvent des propriétaires des infrastructures. Par exemple, pour la ZAC des Résidences Vertes, la collectivité peut exiger de l'aménageur qu'il construise les logements en recul de l'avenue du Général de Gaulle.  N Goudout demande si des mesures seront prises lors de la construction du village aéronautique pour protéger les riverains du bruit. Le Maire répond que le village aéronautique (qui n'est qu'à l'étude) n'engendrera pas de bruit supplémentaire, car l'activité existe déjà.  Vote : à l'unanimité.
<b>Fixation du tarif du bois 2010/2011</b>	L Wehrlen donne lecture et explique le projet de délibération.  Vote : à l'unanimité.
<b>Organisation du vin d'honneur de la fête de la truffe par le CAL : attribution d'une subvention exceptionnelle</b>	A André donne lecture du projet de délibération. Le Maire souhaite profiter de la réunion du Conseil Municipal pour rendre un hommage qualifié aux bénévoles du CAL. Le char de la Saint Nicolas était particulièrement réussi.  Vote : à l'unanimité.

<p><b>Entretien des espaces privés des résidences le Bourg 1, le Bourg 2 et les Harmants : conventions avec Est Habitat Construction et Lamy Immobilier</b></p>	<p>J-M Heinly donne lecture du projet de délibération. Le Maire explique que le Bourg se trouve dans une zone de grand passage et qu'il est de l'intérêt général d'intervenir sur l'espace HLM. En effet, les services techniques intervenant déjà sur les espaces publics, il paraît logique que cette intervention se fasse en continuité, à la même fréquence et selon les mêmes méthodes sur les espaces privatifs.</p> <p>Vote : à l'unanimité.</p>
<p><b>Contrat Enfance Jeunesse : avenant d'intégration des services périscolaires</b></p>	<p>M Piccoli donne lecture du projet de délibération. Le Maire ajoute que l'octroi de cette prestation de service par la CAF est conditionnée par des règles, concernant notamment le taux d'encadrement. Il est à noter que ce taux a été appliqué dès la mise en place des services périscolaires, sans attendre l'agrément Jeunesse et Sport.</p> <p>Vote : à l'unanimité.</p>
<p><b>Demande de subvention de l'association Médecins du Monde</b></p>	<p>M Royer rappelle que bon nombre d'associations non pulnéennes sollicitent la ville de Pulnoy pour obtenir des subventions. Il s'agit pour la plupart d'associations caritatives. La décision avait été prise de ne subventionner les associations non pulnéennes qu'à la condition qu'elles aient une action locale. C'est le cas de l'association nationale Médecins du Monde, qui gère le dispensaire de Nancy et se déplace sur des actions telles que les distributions de soupe sur Nancy. Le budget de l'association locale est équilibré grâce à l'aide de l'association nationale.</p> <p>Vote : à l'unanimité.</p>
<p><b>Dossiers de demande de subventions de particuliers au titre des économies d'énergie</b></p>	<p>J-M Heinly donne lecture du projet de délibération.</p> <p>Vote : à l'unanimité.</p>
<p><b>Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil de la vie sociale de l'EHPAD</b></p>	<p>Le Maire explique l'objet de la délibération et propose la candidature de S Vaguez. N Goudout se porte également candidate.</p> <p>Vote : Pour S Vaguez : 23 voix Pour N Goudout : 3 voix.</p>
<p><b>Election du représentant du Conseil Municipal au C.L.I.C. relatif à l'établissement GDF de Cerville</b></p>	<p>Le Maire explique les actions menées par le CLIC et propose la candidature de J-M Heinly pour remplacer C Simon.</p> <p>Vote : pour J-M Heinly, à l'unanimité.</p>
<p><b>Election d'un représentant du conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS</b></p>	<p>Le Maire rappelle que M-L Masson siégeait, en tant que membre élu, au conseil d'administration du CCAS. Suite à sa démission, il y a lieu de prévoir son remplacement. Le Maire propose la candidature de S Vaguez.</p> <p>Vote : à l'unanimité.</p> <p>Le Maire ajoute que M-L Masson représentait également l'association des personnes handicapées (AEIM) au CCAS et propose, pour la remplacer dans cette fonction, A Castela. Le Conseil Municipal donne son accord pour cette nomination.</p>

Fait à Pulnoy, le 22 décembre 2010

Le Maire,

  
Gérard ROYER

